

# DES BONNES RELATIONS, ÇA SE TRAVAILLE!

Des relations du travail harmonieuses et de qualité sont bénéfiques, que ce soit pour les parties patronale et syndicale ainsi que pour les employés. La médiation-conciliation constitue un excellent moyen pour faciliter la conclusion de conventions collectives, pour prévenir les conflits et pour favoriser des milieux de travail sains, contribuant ainsi au maintien de bonnes relations du travail et à la prospérité économique du Québec.



## Des experts de confiance à votre écoute

Nos médiateurs-conciliateurs offrent une gamme de services spécialisés en relations du travail dans les milieux syndiqués. Ils s'appuient sur des pratiques innovantes et sur une connaissance approfondie des techniques de négociation et de résolution de problèmes. Ils réalisent des interventions adaptées à vos besoins, en établissant des relations fondées sur la neutralité, la confiance, le respect et l'indépendance. Par leur vaste expérience en relations du travail dans les milieux de travail au Québec, les médiateurs-conciliateurs sont en mesure de vous accompagner à tout moment dans votre parcours en matière de relations du travail.



## Des services adaptés à tous vos besoins

Peu importe la taille de l'organisation ou du secteur où vous œuvrez (privé et public), une multitude de services **gratuits** sont à votre disposition. Les services sont regroupés en quatre domaines d'expertise :

L'aide à la négociation  
de conventions  
collectives

L'amélioration des  
relations du travail

La médiation  
en matière de  
harcèlement  
psychologique

La médiation  
préarbitrale  
de griefs

## Le monde du travail change, nous aussi!

- En offrant des services axés sur la proactivité;
- Par le développement de nouveaux services en amélioration des relations du travail;
- En étant à l'écoute de vos besoins et en adaptant nos services à ceux-ci.



## Communiquez avec nous

Nos médiateurs-conciliateurs assurent gratuitement et en toute neutralité la prise en charge de vos besoins. Pour tout questionnement ou pour une demande d'intervention, veuillez communiquer avec nous :

Bureau de Québec

418 643-3239

dgrtquebec@mtess.gouv.qc.ca

Bureau de Montréal

514 873-4636

dgrtmontreal@mtess.gouv.qc.ca

Pour plus d'information, visitez le [www.travail.gouv.qc.ca](http://www.travail.gouv.qc.ca)

## LE PARCOURS DES RELATIONS DU TRAVAIL

Découvrez comment nous pouvons vous accompagner à travers votre parcours en relations du travail

### L'AIDE À LA NÉGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES (Médiation-conciliation)

À toute phase de la négociation d'une première convention collective ou de son renouvellement, nos médiateurs-conciliateurs sont disponibles pour vous aider à favoriser une dynamique permettant de conclure le meilleur accord possible entre les parties patronale et syndicale.

### L'AMÉLIORATION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Par ses services spécialisés d'appui à la réussite des relations du travail et par son accompagnement sur mesure, notre équipe de spécialistes peut vous aider et vous assister dans la mise en place de bonnes relations du travail sur une base continue et durable. Nos processus d'amélioration des relations du travail (diagnostic, séminaire) et nos services de soutien (présentations, formations, personne-ressource) sont là pour vous aider à assurer le succès des rapports collectifs et individuels du travail.

### LA MÉDIATION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Qu'il s'agisse de griefs en matière de harcèlement psychologique ou de difficultés relationnelles dans le milieu de travail, les interventions réalisées par notre équipe vous permettent de trouver un terrain d'entente de manière à résoudre la problématique soulevée. Le rôle du médiateur-conciliateur consiste à vous accompagner pour que chacune des parties puisse trouver des solutions mutuellement acceptables et à établir un plan d'action permettant de solutionner la problématique à long terme.

### LA MÉDIATION PRÉARBITRALE DE GRIEFS

En cas de désaccords sur l'application d'une convention collective ou en cas de griefs nos médiateurs-conciliateurs, de par leur expertise, peuvent vous orienter vers la conclusion d'un règlement satisfaisant des griefs avant qu'ils ne soient portés à l'arbitrage. Le cas échéant, vous pouvez faire appel à un médiateur-conciliateur afin de permettre aux parties de trouver un terrain d'entente, mais aussi de favoriser le dialogue à long terme.

